



Thérapeute complémentaire (DF)

Remplace: INFOformation&profession «Thérapeute complémentaire (DF)» du 30.10.2019.

- ▷ La modification du règlement d'examen du 09.09.2015 a été approuvée par le SEFRI le 21 décembre 2020, entre autres la description brève. La méthode n° 8 «Thérapie par le massage sur méridien d'acupuncture (APM thérapie)» a changé de nom en devenant «APM thérapie (Thérapie par le massage sur méridiens d'acupuncture)». Une nouvelle méthode a été édictée: Massage Rythmique Thérapeutique. A l'avenir, il se pourrait qu'il y ait également d'autres méthodes en consultation.

Description brève

Le/la thérapeute complémentaire travaille sous sa propre responsabilité essentiellement comme indépendant/e dans son propre cabinet, mais également en tant qu'employé/e et au sein d'une équipe interdisciplinaire. Le/la thérapeute complémentaire est un/e spécialiste de la santé qui stimule de manière globale la guérison des personnes qui souffrent de troubles de la santé, d'une diminution de leur bien-être et de leurs performances, de maladie ou qui se trouvent en réhabilitation.

Le/la thérapeute complémentaire traite et soutient des personnes:

- atteintes de troubles somatiques et psychosomatiques,
- souffrant de mal-être ou de troubles psychiques,
- souffrant de troubles fonctionnels ou de douleurs diffuses pour lesquels aucun diagnostic médical n'a encore pu être posé,
- atteintes de maladies diagnostiques ou de handicaps,
- lors d'une réhabilitation à la suite d'accidents ou d'interventions médicales.

Les objectifs du traitement sont essentiellement:

- l'approche et le traitement holistiques des troubles,
- le renforcement global des forces autorégulatrices de l'organisme,
- l'initialisation et le renforcement des processus de guérison,
- l'évitement de la péjoration des symptômes,
- l'évitement ou l'atténuation des problèmes secondaires de certains types de maladie,
- l'acquisition de nouvelles façons de voir et d'agir pour renforcer la capacité de guérison,
- l'apprentissage d'une meilleure gestion des douleurs et des problèmes existants,
- le regain de force physique et psychique, de stabilité et de souplesse.

L'OrTra TC (Organisation du monde du travail Thérapie complémentaire) reconnaît les méthodes sur la base du Règlement de reconnaissance des méthodes de thérapie complémentaire OrTra TC. Dans le cadre de cette procédure de reconnaissance, l'organe responsable d'une méthode explique que sa méthode correspond au «profil professionnel de thérapeute complémentaire», aux «bases de la thérapie complémentaire» et aux «critères pour la reconnaissance d'une identification de méthode». Les méthodes suivantes sont actuellement reconnues:

- 1) Shiatsu
- 2) Thérapie craniosacrale

- 3) Ayurvéda thérapie
- 4) Eutonie
- 5) Yoga thérapie
- 6) Acupressure thérapie
- 7) Technique Alexander
- 8) APM thérapie (Thérapie par le massage sur méridiens d'acupuncture)
- 9) Thérapie respiratoire
- 10) Eurythmie thérapeutique
- 11) Polarity
- 12) Rebalancing
- 13) Intégration structurale
- 14) Réflexothérapie
- 15) Thérapie Feldenkrais
- 16) Thérapie corporelle par le mouvement
- 17) Thérapie Biodynamique
- 18) Kinésiologie
- 19) Fasciathérapie
- 20) Massage Rythmique Thérapeutique

Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Organisation du monde du travail Thérapie complémentaire (OrTra TC)

Admission

Sont admis/es à l'examen final les candidats/es qui:

- a) sont titulaires d'un diplôme du degré secondaire II au minimum ou d'un diplôme équivalent;
- b) d'un certificat de branche de l'organisation du monde du travail Thérapie complémentaire;
- c) peuvent justifier d'une expérience professionnelle de la thérapie complémentaire de 2 ans au minimum à un taux d'activité d'au moins 50% ou de 3 ans au minimum à un taux d'activité d'au moins 30%;
- d) de 36 heures de supervision (individuelle et en groupe), effectuées par les superviseurs agréés par l'OrTra TC, durant la période de pratique professionnelle thérapie complémentaire déclarée.

Examen

L'examen final comporte les épreuves suivantes: étude de cas (écrit, à réaliser au préalable), entretien sur l'étude de cas (oral), analyse et réflexion de situations de travail complexes (oral et écrit), traitement de thèmes spécifiques (écrit).

Titre

Les titulaires du diplôme sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Thérapeute complémentaire avec diplôme fédéral
- Komplementärtherapeut/in mit eidgenössischem Diplom
- Terapista complementare con diploma federale

La traduction anglaise recommandée est:

- Complementary Therapist, Advanced Federal Diploma of Higher Education

Dispositions finales

- 1) Celui/celle qui est titulaire du diplôme de branche OrTra TC dans l'une des méthodes reconnues par l'OrTra TC peut demander à l'OrTra TC l'établissement du diplôme fédéral, et cela pendant une période de 7 ans après l'admission de la méthode correspondante dans le règlement concernant l'examen

professionnel supérieur des thérapeutes complémentaires selon le chapitre 1.22 « Méthodes de thérapie complémentaire ».

2) Celui/celle qui:

a) au moment de l'admission de la méthode correspondante dans le règlement concernant l'examen professionnel supérieur des thérapeutes complémentaires selon le chapitre 1.22 « Méthodes de thérapie complémentaire » pratique à titre professionnel la méthode depuis 5 ans au minimum à un taux d'activité d'au moins 30% ou pratique à titre professionnel la méthode depuis 4 ans au minimum à un taux d'activité d'au moins 50%;

et qui

b) a obtenu le certificat de branche par le biais de la procédure d'équivalence, peut être admis/e directement à l'examen professionnel supérieur fédéral sans preuve de la supervision selon le chapitre 3.31, let. d du règlement d'examen. Cette réglementation s'applique pendant 7 ans à compter de l'admission de la méthode correspondante dans le règlement concernant l'examen professionnel supérieur des thérapeutes complémentaires.

3) Celui/celle qui veut obtenir le diplôme selon le point 1) ci-dessus doit soumettre une demande correspondante (payante) à la commission d'examen.

Pour en savoir plus

Organisation du monde du travail Thérapie complémentaire (OrTra TC)

www.ortra-tc.ch